



FICHE D'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

À retourner avant le 24 juillet 2010



N° de dossier Pégase : _____ (réservé à l'administration)

- ◆ Par courrier : fiche à compléter (en lettres majuscules) par le représentant légal de l'élève et à retourner signée, avec le règlement et une photo, dans l'enveloppe pré-remplie, avant le 24 juillet 2010
- ◆ Via internet : inscription à effectuer sur transports.manche.fr, avec paiement en ligne

Voir la notice explicative au verso

Nom de l'élève : Sexe : F M

Prénom de l'élève : Date de naissance :/...../.....

Adresse du représentant légal :

① Code postal : Commune :

N° de téléphone : fixe..... port..... Courriel :

Nom du représentant légal de l'élève :

Prénom du représentant légal de l'élève :

Adresse d'habitation (à remplir uniquement si différente de celle ci-dessus) :

② Adresse :

Code postal : Commune :

Type de NéoPass souhaité : Études Liberté Gratuit (selon accord de l'AO2)

Établissement scolaire fréquenté : public privé

③ Commune de l'établissement :

Classe fréquentée (ex : grande section, CE2, CLIS, 6^e, UPI, SEGPA, terminale...) :

Option ou dérogation justifiant un établissement hors secteur : ► joindre justificatif

Qualité de l'élève : externe demi-pensionnaire interne

Transport demandé : circuit scolaire n°..... ligne régulière N° : LR :

④ Point de montée : Commune :

► Pour les nouveaux inscrits : informations sur le site transports.manche.fr ou auprès de l'autorité organisatrice locale compétente (communauté de communes, commune, RPI, syndicat...)

Type de paiement : chèque mandat CASH prélèvement en 2 fois sans frais (5 septembre et 5 octobre)

⑤ ► À noter au dos du chèque ou mandat : nom, prénom, date de naissance de l'élève
► À remplir le cadre ⑦ (un relevé détaillé des prélèvements sera envoyé avant le 20 août 2010)

⑥ J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus : Date : Signature :

Autorisation de prélèvement (joindre un RIB)

Nom, prénom et adresse du débiteur :

N° national d'émetteur : 547915

Nom et adresse du créancier :
Régie des transports scolaires
50050 Saint-Lô cedex

Nom et adresse de l'établissement
teneur du compte à débiter :

Compte à débiter :

codes

établissement guichet n° de compte Clé RIB

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le conseil général de la Manche.
En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le conseil général de la Manche.

Date :
Signature du titulaire du compte :

Notice explicative

Attention : une fiche d'inscription incomplète ou mal remplie sera renvoyée à la famille.
Faites votre demande de titre de transport sur transports.manche.fr !

Fiche d'inscription

Renseignez impérativement les cadres ①, ②, ③, ④ et ⑤.

Indiquez vos n° de téléphone portable et courriel : nous allons pouvoir vous informer en cas d'intempérie, d'incidents ou de travaux.

Votre signature doit obligatoirement figurer dans le cadre ⑥.

Joignez une photo d'identité de l'élève (au verso, indiquez son nom et son prénom).

Participation familiale 2010-2011

| Tarifs NéoPass | NéoPass Liberté | NéoPass Études | NéoPass Gratuit | NéoPass Tempo |
|------------------------|---|---|---|--|
| | En période scolaire accès limité aux circuits scolaires et aux lignes "Services Express" d'affectation Hors période scolaire accès illimité aux lignes "Service Express" mercredis après-midi, week-end, fériés et vacances scolaires Élèves respectant la carte scolaire | Accès aux transports scolaires ♦ Élèves respectant la carte scolaire | Accès aux transports scolaires ♦ Élèves des classes élémentaires respectant la carte scolaire et utilisant des navettes entre écoles (financement assuré à 50 % par le conseil général, à 50 % par l'autorité organisatrice secondaire) ♦ Élèves scolarisés en CLIS et en UPI | Accès aux lignes "Services Express" de façon illimitée ♦ Adultes et jeunes hors carte scolaire 40 € par mois |
| 1 ^{er} enfant | 80 € par an | 50 € par an | gratuit | |
| 2 ^e enfant | 60 € par an | 30 € par an | | |
| enfant supplémentaire | 40 € par an | 10 € par an | | |

Pour les transports scolaires internes à la Communauté urbaine de Cherbourg, renseignez-vous auprès de celle-ci : le NéoPass ne pourra être délivré qu'après avoir reçu son accord.

Vous avez la possibilité de régler :

- ✓ par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor public (encaissement immédiat),
- ✓ par mandat CASH (en l'agrafant à cette fiche d'inscription),
- ✓ en espèces ou par carte bleue en vous rendant à la Maison du Département, 98 route de Candol à Saint-Lô (de 9h à 12h et de 14h à 16h),
- ✓ par prélèvement en complétant le cadre ⑦ : les prélèvements seront effectués le 5 septembre et le 5 octobre 2010.

Pour plusieurs enfants, envoyez les fiches dans une même enveloppe et faites un règlement global.

Dans le cas où le coût du titre NéoPass est pris en charge par un organisme social, veuillez joindre son attestation à votre demande.

Pour toute demande de remboursement de NéoPass, envoyez-nous un courrier avec un RIB et le NéoPass non utilisé avant le 30 septembre 2010.

Après cette date aucun remboursement ne sera effectué.

Pour toute demande postée après le 24 juillet 2010 (cachet de La Poste faisant foi), le prix du NéoPass "Études" sera de 40 € par enfant par mois.

Les NéoPass "Gratuit" et "Liberté" ne seront plus délivrés. Ces mesures ne seront pas applicables dans les cas suivants :

| dérogation | justificatif à produire |
|--|---|
| ♦ affectation dans l'établissement après le 13 juillet 2010 : | notification d'affectation de l'inspection d'académie ou de l'établissement |
| ♦ déménagement après le 13 juillet 2010 : | justificatif de prise d'abonnement électricité, eau, téléphone |
| ♦ changement de situation familiale après le 13 juillet 2010 : | déclaration sur l'honneur |

Duplicata

En cas de perte, de vol ou de détérioration du NéoPass, y compris le NéoPass "Gratuit", un 1^{er} duplicata sera délivré gratuitement : adressez-vous au service des transports scolaires du conseil général de la Manche. Le 2^e duplicata sera délivré moyennant une participation de 5 €.

Dérogations à la carte scolaire : secteur public

Écoles élémentaires et maternelles

Toute dérogation devra faire l'objet d'un accord écrit de la commune "accueillant" l'élève, de la commune "perdant" l'élève et, le cas échéant, de la commune d'origine.

Collèges et lycées

Élèves des établissements publics : veuillez joindre la dérogation accordée par l'inspection académique de la Manche.

Le fait de disposer d'une dérogation, n'implique pas nécessairement de la présence d'un transport scolaire adapté.

Il n'existe pas de dérogation pour les élèves des établissements privés.

Motif(s) du rejet temporaire de la demande (réservé à l'administration)

- | | |
|---|--|
| 1 <input type="checkbox"/> Signature du demandeur manquante | 9 <input type="checkbox"/> Dérogation de la commune non jointe |
| 2 <input type="checkbox"/> Adresse absente ou incomplète | 10 <input type="checkbox"/> Dérogation de l'inspection académique non jointe |
| 3 <input type="checkbox"/> Date de naissance non précisée | 11 <input type="checkbox"/> Point de montée non conforme |
| 4 <input type="checkbox"/> Nom ou (et) prénom du parent ou du tuteur manquant | 12 <input type="checkbox"/> Point de montée non renseigné |
| 5 <input type="checkbox"/> Établissement non renseigné | 13 <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre du payeur départemental non joint |
| 6 <input type="checkbox"/> Classe non renseignée | 14 <input type="checkbox"/> Chèque non signé |
| 7 <input type="checkbox"/> Qualité de l'élève non renseignée (externe, etc.) | 15 <input type="checkbox"/> Montant du chèque erroné : € |
| 8 <input type="checkbox"/> Scolarité incohérente | 16 <input type="checkbox"/> Photo d'identité non jointe |
| | 17 <input type="checkbox"/> Autres motifs |